

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU MARDI 11 FEVRIER 2020**

**BM2020/02/11/09 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT
METROPOLITAIN**

DATE DE LA CONVOCATION : 5 février 2020
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 30
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRETAIRE DE SEANCE : Geoffroy BOULARD

LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2016/02/18/03 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant délégation de compétence au Bureau pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels les décisions d'octroi de financement au titre du FIM,

Vu la délibération 2017/12/08/04 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain, et la délibération 2019/02/08/02 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant modification de la définition de l'intérêt métropolitain des actions de restructuration urbaine au titre de la compétence d'aménagement de l'espace métropolitain,

Vu la délibération 2017/12/08/05 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

Vu la délibération CM2017/08/12/09 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « Lutte contre les nuisances sonores » de la métropole du Grand Paris, la délibération CM2017/08/12/10 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « Lutte contre la pollution de l'air » de la métropole du Grand Paris, la délibération CM2017/08/12/11 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » de la métropole du Grand Paris, et

la délibération CM2017/08/12/12 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « valorisation du patrimoine naturel et paysager » de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2017/08/12/13 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence GEMAPI de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2018/12/07/01 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant définition de l'intérêt métropolitain en matière d'amélioration du parc immobilier bâti, et de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre,

Vu les délibérations CM2016/09/21 portant création du fonds d'investissement métropolitain, et CM2019/02/08/08 portant adoption du règlement intérieur,

Vu l'avis du Comité d'examen des projets du fonds d'investissement métropolitain du 5 février 2020,

CONSIDERANT que les communes et EPT ont sollicité l'attribution d'une subvention au titre du fonds d'investissement métropolitain pour des projets qui s'inscrivent dans les compétences et priorités affichées par la Métropole,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE l'octroi de subventions en investissement d'un montant total de 8 466 088 euros pour les projets et personnes publiques suivants :

Au titre de l'aménagement de l'espace métropolitain

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Aménagement de places de stationnement pour vélos	32 707 €
Pantin	Pantin	Aménagement des voies cyclables et de circulations douces et création d'aires de stationnement à Pantin	400 000 €
TOTAL			432 707 €

Soit 432 707 € pour 2 dossiers

Au titre du développement économique

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Bondy	Est Ensemble	Pépinière d'entreprises à Bondy	831 567 €
TOTAL			831 567 €

Soit 831 567 € pour 1 dossier

Au titre de la protection de l'environnement (hors rénovation thermique)

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Argenteuil	Argenteuil	Achat de véhicules propres (5 utilitaires)	18 623 €
Bagneux / Pantin	Paris	Renaturation des voies et chemins des cimetières parisiens de Bagneux et de Pantin	99 438 €
Chevilly Larue	Chevilly Larue	Acquisition de véhicules propres dans le cadre du renouvellement de la flotte automobile	42 812 €
Clichy-sous-Bois	Clichy-sous-Bois	Acquisition de 3 véhicules électriques (voitures)	10 723 €
Gagny	Gagny	Acquisition de 6 véhicules propres : 2 voitures et 4 utilitaires	31 922 €
Le Pré-Saint-Gervais	Le Pré-Saint-Gervais	Tronçon démonstrateur de la mise en œuvre de la promenade des Hauteurs - Réaménagement d'une partie de l'avenue Jean Jaurès (désimperméabilisation et renaturation d'une partie de l'avenue Jean Jaurès)	149 783 €
Le Pré-Saint-Gervais	Le Pré-Saint-Gervais	Tronçons démonstrateurs "archipel boisé" du Parc des Hauteurs	500 000 €
Les Pavillons-sous-Bois	Les Pavillons-sous-Bois	Aménagement paysager et végétalisation de la bibliothèque municipale du quartier de la Basoche	15 721 €
Les Pavillons-sous-Bois	Les Pavillons-sous-Bois	Réaménagement de l'allée Pierre et Marie Curie - Plantation d'arbres, revalorisation et intégration de la nature en milieu urbain	19 866 €
Les Pavillons-sous-Bois	Les Pavillons-sous-Bois	Réaménagement de l'allée Robillard - Plantation d'arbres, revalorisation et intégration de la nature en milieu urbain	79 017 €
Montrouge	Montrouge	Création de jardins partagés dans le cadre de l'Agriculture Urbaine	34 064 €
Noisy-le-Grand	EPT Grand Paris Grand Est	Acquisition de 5 véhicules électriques (2 utilitaires et 3 voitures)	32 849 €
Pantin	Pantin	Acquisition de 7 véhicules électriques (4 utilitaires et 3 voitures)	49 051 €
Puteaux	Puteaux	Mise en place d'un système de récupération de chaleur au Palais des Sports	51 000 €
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Aménagement des cours de l'école Paul Bert en îlot de fraîcheur	156 510 €

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Valenton	Syndicat Intercommunal Cimetière Crématorium Valenton	Requalification paysagère du cimetière Intercommunal de Valenton - Création d'un parc "Arborétum"	448 837 €
Villiers-sur-	Villiers-sur-	Installation d'une borne de recharge pour	4 172 €

Marne	Marne	véhicules électriques	
Vincennes	Vincennes	Mise en valeur des abords ouest du Château de Vincennes	106 000 €
TOTAL			1 850 388 €

Soit 1 850 388 € pour 18 dossiers

Au titre de la protection de l'environnement (rénovation thermique)

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Arcueil	Arcueil	Réhabilitation du centre technique municipal	1 000 000 €
Drancy	OPH de Drancy	"Résidence Max Jacob" - Construction de 55 logements collectifs sociaux et de jardins partagés	1 000 000 €
Gennevilliers	Gennevilliers	Déconstruction et reconstruction du groupe scolaire Joliot Curie	1 000 000 €
La Garenne Colombes	La Garenne Colombes	Restructuration et rénovation de trois bâtiments publics scolaires	313 264 €
Nanterre	Nanterre	Réhabilitation et Extension du Groupe Scolaire Maxime Gorki	168 912 €
Noisy-le-Grand	Noisy-le-Grand	Rénovation de la chaufferie du groupe scolaire Alexandre Dumas	52 100 €
Périgny-sur-Yerres	EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Réaménagement de la maison de la nature et de l'environnement	980 281 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Rénovation de chaudières dans 5 bâtiments communaux	104 021 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Rénovation de la toiture de la cuisine centrale de l'école Robespierre	40 622 €
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Rénovation thermique du centre culturel	243 814 €
Vincennes	Vincennes	Rénovation des façades de l'Hôtel de ville	448 412 €
TOTAL			5 351 426 €

Soit 5 351 426 € pour 11 dossiers

APPROUVE le projet de convention-type joint, qui définit les modalités de versement de cette subvention d'investissement et sera conclu avec chaque bénéficiaire.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions d'investissement, et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le Président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la métropole du Grand Paris au travers du fonds d'investissement métropolitain.

PRECISE que le versement de la subvention est conditionné à la fourniture de pièces justificatives telles que précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire, postérieures à la date d'attribution de la subvention.

PRECISE que le bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la métropole du Grand Paris.

PRECISE que les subventions seront imputées en section d'investissement au compte 204.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.